Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602285-20251210-202512046-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 10 décembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Date de la convocation : 04/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025
Vote : à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THEBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick, Mme GRU Valérie, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, M. DESMAS Xavier,

Absents excusés : Mme CHEVALIER Chantal, M. GILLEMOT Bernard, M. SOURGET Mikaël, Mme GICQUEL Fanny,

A été nommé secrétaire : M. DESMAS Xavier,

2025-12-047 - DECISION MODIFICATIVE N°2/2025 COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
Vu Le budget primitif de l'exercice 2025, adopté par délibération en date du 12 mars 2025,
Vu La nécessité d'ajuster certaines prévisions budgétaires,

Considérant :

- Que certains crédits inscrits au budget primitif nécessitent une modification
- Que les mouvements proposés respectent l'équilibre budgétaire,

Section DEPENSES d'investissement :

Article	opération	Libellé	Montant (+/-)
203	127	Lutte contre les inondations (étude du cabinet Hardy's)	+ 10 000€
		TOTAL	**+ 10 000 €**

Section RECETTES d'investissement :

Article	Libellé	Montant (+/-)
28041412	Amortissement	+ 7 000 €
10222	FCTVA	+ 500 €
10226	Taxe d'aménagement	+ 2 500 €
	TOTAL	**+ 10 000 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602285-20251210-202512046-DE

Section DEPENSES de fonctionnement :

Article	Libellé	Montant (+/-)
673	Titres annulés	-1 500 €
7391112	Dégrèvement THVL	+ 1 500 €
681 chap 042	Amortissement	+ 7 000 €
	TOTAL	**+ 7 000 €**

Section RECETTES de fonctionnement :

Article	Libellé	Montant (+/-)
708421	MAD du personnel pour la résidence	+ 6 000 €
70311	Concession dans les cimetières	+ 1 000 €
	TOTAL	**+ 7 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la **Décision Modificative n° 2** du budget communal pour l'exercice 2025.
- Indique que les crédits seront ajustés conformément aux tableaux ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Armelle ROBERT

Le secrétaire de séance
Xavier DESMAS